



Département de l'économie, de l'innovation et du sport

# Mesures dans le secteur de l'économie

Simplification des demandes RHT

Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS)

18 mars 2020

# Traitement de la RHT

## Procédure simplifiée en cas de pandémie (coronavirus)

### 1<sup>re</sup> étape auprès de l'autorité cantonale

Dépôt d'un préavis par l'entreprise

Formulaire à compléter disponible en ligne / simplifié au maximum et limité aux informations de base

Approbation signée par les employés et extrait du RC ne sont plus demandés

Examen sommaire par l'autorité cantonale

Demande de renseignements complémentaires uniquement si nécessaire

### **Courriel de confirmation à l'entreprise**

Pas de décision formelle si admis ou partiellement admis  
(décision formelle uniquement si opposition ou si demande de l'entreprise)

## **2<sup>e</sup> étape auprès de la caisse de chômage**

Envoi par courriel par l'entreprise à la fin de chaque mois :  
du décompte (fichier excel)  
de la demande d'indemnité

Analyse sommaire du décompte par la caisse de chômage

Versement d'un acompte à hauteur de 80 % du montant total des indemnités revendiquées

Versement du solde une fois le décompte final effectué  
Demande de restitution (compensation si possible sur le mois suivant)

## Remboursement du délai d'attente (1 jour)

- Montant prélevé sur le Fond de lutte contre le chômage
- Calcul et remboursement une fois le décompte final établi par la caisse de chômage